

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Année 1965 - N° 65 - 51 /PR.CH.

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

Décret portant Nominations et Promotions à
titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant Création de l'Ordre National du
Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR. du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et
des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le décret N°64-131/PR.CH.
du 2 Octobre 1964, maintenant en exercice jusqu'à nouvel Ordre ledit Conseil;

Sur la proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé de la
Défense et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés et promus, à titre exceptionnel et étranger, dans
l'Ordre National du Dahomey pour prendre rang du 1er Août 1965 :

a) Au Grade d'Officier

MM. BOURLAUD Jacques,	Médecin Lieutenant-Colonel - Directeur de l'Hôpital de Parakou -
DELAUNOY Henri,	Intendant Militaire de 3è classe - Directeur des Services des F.A.D. -
DEVAL Emile,	Chef de Bataillon - Chef du 4è Bureau à l'Etat Major des F.A.D.
POQUE Henri,	Médecin Lieutenant-Colonel - Médecin Chef des FAD.

b) Au Grade de Chevalier

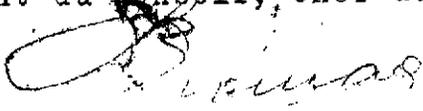
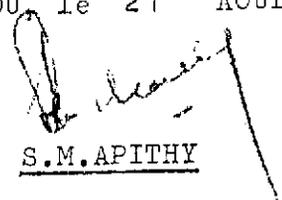
FORESTIER Henri,	Capitaine - Conseiller Technique à la 1ère Compagnie du Génie des F.A.D.
JOLLET Pierre,	Capitaine - Conseiller Technique auprès du Commandant du 1er Bataillon Mixte des F.A.D.
LAGADEC René,	Médecin-Capitaine - Médecin Chef-Adjoint des FAD.
PETIZON Michel,	Lieutenant, Adjoint au Commandant de l'Escadrille Nationale -

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU le 21 AOUT 1965

Par le Président de la République

Le Président du Conseil, Chef du Gouvernement,

S.M. APITHY

J. AHOMADEGBE-TOMETIN Ampliations :

PR	4	SGG	4
PC	6	G. CHANCELLERIE	15
MINISTRES	0	INTERESSES	8